

GE_GERICHTE C/15401/2011 vom 18. Februar 2013

GE Cour de justice, 2013-02-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_15401_2011

FR: GE_GERICHTE C/15401/2011 du 18 février 2013

IT: GE_GERICHTE C/15401/2011 del 18 febbraio 2013

Regeste

; BAIL À LOYER ; ANNULABILITÉ ; RÉSILIATION | CO.271

Erwägungen

E. 3

La valeur litigieuse, déterminée au considérant 1.3. ci-dessus, est supérieure à 15'000 fr., de sorte que le recours en matière civile auprès du Tribunal fédéral peut être interjeté contre la présente décision (art. 74 al. 1 let. a LTF). * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre des baux et loyers : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté par A_____ le 20 juin 2012 contre le jugement JTBL/478/2012 rendu le 14 mai 2011 (recte : 2012) par le Tribunal des baux et loyers dans la cause C/15401/2011-5-B. Au fond : Annule ce jugement. Et statuant à nouveau : Annule le congé notifié le 7 juillet 2011 par C_____ à A_____ avec effet au 31 octobre 2011, pour l'appartement de 4 pièces, situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue B_____ 29, à Carouge. Dit que la procédure est gratuite. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Monsieur Pierre CURTIN, président; Madame Sylvie DROIN et Madame Daniela CHIABUDINI, juges; Madame Laurence CRUCHON et Monsieur Serge PATEK, juges assesseurs; Madame Maité VALENTE, greffière. Le président : Pierre CURTIN La greffière : Maité VALENTE Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF : cf. considérant 3.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.